

# Tout-Droit

Nouvelle série

(No 43)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Été 2017

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

## Avis de convocation

L'Assemblée Générale Annuelle de l'En-Droit de Laval se tiendra le mardi 27 juin 2017 à 13h00 à la Salle Saint-Louis, 55 rue Saint-Florent près du Boulevard des Laurentides. Un repas sera servi. Veuillez nous confirmer votre présence en téléphonant à l'accueil au 450-668-1058.

### Ordre du jour :

0. Présentation du document
1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nomination à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2016.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 2016-2017.
6. Lecture et adoption du rapport politique 2016-2017.
7. Lecture et adoption du rapport financier 2016-2017 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2017-2018.
8. Prévisions budgétaires 2017-2018.
9. Planification et orientation pour 2017-2018.
10. Code d'éthique
11. Élection au conseil d'administration.
12. Varia.

### Activité du mardi

30 mai : Jeunes et santé mentale.

6 juin : Présentation de l'aide juridique en criminel : Caroline Boumansour, avocate.

20 juin : Les recours à la CNESST (accidents de travail).

**27 juin 13h00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'EN-DROIT DE LAVAL.**

**12 juillet 12h30 : Barbecue populaire au Parc René-Patenaude, 80 rue Ouimet, Laval.**

**Les locaux de l'En-Droit de Laval seront fermés le 14 juillet à 17h00 et ouvriront le 31 juillet à 9h00.**

22 août : Les recours face à la SAAQ (Société d'assurance-automobile du Québec).

29 août : L'immigration et les préjugés : par Florence Bourdeau de la Table de concertation sur l'immigration.

12 septembre : IVAC (Indemnisation des victimes d'acte criminel).

26 septembre : Les drogues et la désintoxication Par l'Association des intervenants en désintoxication du Québec.

10 octobre : Le point sur la DPJ (Protection de la Jeunesse).

**La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.**

**Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.**

## Les mâchoires d'un piège à ours ou la traçabilité des consommateurs de cannabis

Avec sa législation sur le cannabis le gouvernement Trudeau vient d'ouvrir toutes grandes les mâchoires d'un piège à ours devant les consommateurs de marijuana.

- Les enquêteurs du chômage pourront légalement démontrer la fausseté des déclarations des bénéficiaires de l'assurance-emploi qui, se déclarant apte à l'emploi, se procurent sur une base régulière, une substance qui les rend inaptes à une recherche efficace d'emploi, à l'exercice et au maintien d'un emploi éventuel.
- Les enquêteurs de la solidarité sociale pourront légalement contester les montants d'aide accordés aux personnes qui ont une contrainte sévère à l'emploi en vertu d'une problématique de santé mentale en invoquant que cette problématique est en partie imputable aux effets du THC contenu dans la marijuana. Ces effets sont donc consentis par ces utilisateurs et contribuent largement à leur contrainte sévère face à l'emploi en accentuant leurs problèmes de santé mentale.
- Les enquêteurs de l'aide sociale pourront légalement contester les montants d'aide accordés aux bénéficiaires de l'aide sociale en vertu d'une problématique de consommation de narcotiques en invoquant que cette problématique est en partie imputable aux effets du THC contenu dans la marijuana qui viennent affecter leur capacité à se trouver du travail de façon efficace en agissant sur la concentration et la motivation des personnes. Ces effets sont donc consentis par ces utilisateurs et contribuent largement à nuire à leur employabilité et au succès des mesures de réinsertion auxquelles ils peuvent souscrire. De plus, ces usagers s'adonnent à la consommation d'un produit de luxe avec de l'argent octroyé par le gouvernement dans un contexte de dernier recours.

- Les enquêteurs des assureurs des personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-salaire pourront légalement contester les montants des prestations accordés aux bénéficiaires qui souffrent de dépression, d'épuisement nerveux ou d'un syndrome d'adaptation en invoquant une problématique de consommation de narcotiques et en insistant sur le fait que l'état de santé du bénéficiaire est en partie imputable aux effets du THC contenu dans la

marijuana qui viennent affecter leur capacité à mieux guérir et à revenir au travail en accentuant les troubles d'adaptation et les craintes liées au retour des personnes qui ont subi une absence prolongée au travail.

Étant donné que les personnes les plus touchées par de tels arguments seront les personnes victimes d'une maladie mentale comme les victimes de harcèlement, de burn-out, de dépression, de troubles de l'adaptation et de psychose, les tracasseries administratives des assureurs ainsi que leurs refus d'indemniser ces bénéficiaires contribueront largement à créer des préjudices en accentuant la détresse morale de ces personnes déjà malades. Les assureurs insisteront sur le fait que les effets du THC sont donc consentis par ces utilisateurs et contribuent largement à nuire à leur employabilité et au succès des mesures de réinsertion auxquelles les assureurs les invitent à souscrire en agissant sur la motivation, le moral et la capacité à se concentrer.



- Les intervenants des ordres professionnels de la santé (infirmières, médecins, pharmaciens, travailleurs sociaux, psychologues, etc) pourront légalement démontrer que le jugement des professionnels mis en cause a été altéré par la consommation régulière de THC contenu dans la marijuana qui vient affecter leur capacité à exercer un jugement professionnel ne mettant pas en danger la santé et la sécurité des bénéficiaires. D'autre part, il faut imaginer l'impact qu'aura sur la licence professionnelle, une arrestation

## Les mâchoires d'un piège à ours ou la traçabilité des consommateurs de cannabis

pour conduite affaiblie au THC. Des gens vont tout simplement voir suspendre ou perdre leur droit de pratique.

- Les enquêteurs et les intervenants de la DPJ face à l'odeur de cannabis régnant dans le logement d'un parent qui cultive ses quatre plants légaux de cannabis pourront légalement démontrer que le jugement parental risque d'être altéré par la consommation régulière de THC contenu dans la marijuana qui vient mettre en danger la santé et la sécurité des enfants. Il faut imaginer l'impact qu'aura sur la garde légale de l'enfant, le soupçon de consommation dans le logement même si le parent ne consomme qu'à l'extérieur. On invoquera, preuve médicale à l'appui, le danger que fait courir la fumée secondaire de cannabis sur le développement du cerveau des enfants et des adolescents tout en invoquant le mauvais exemple que le comportement parental soumet aux jeunes personnes en croissance.

- Dans des dossiers de séparation ou de divorce, les avocats de la partie adverse dans un dossier de dispute en matière de garde des enfants pourront face à des témoignages portant sur l'odeur de cannabis régnant dans le logement d'un parent qui cultive ses quatre plants légaux de cannabis, tenter de démontrer que le jugement parental risque d'être altéré par la consommation régulière de THC contenu dans la marijuana. Les témoignages en cour des visiteurs, des grands-parents, face à l'odeur de cannabis régnant dans le logement d'un parent qui cultive ses quatre plants légaux de cannabis pourront légalement tenter de démontrer que l'état de santé intellectuelle, développementale, comportementale et neurologique des enfants est compromis par la présence de THC dans l'air à cause de la fumée secondaire. Il faut imaginer l'impact qu'aura sur la garde légale de l'enfant, le soupçon de consommation dans le logement même si le parent ne consomme qu'à l'extérieur. On invoquera, preuve médicale à l'appui, le danger que fait courir la fumée secondaire de cannabis sur le développement du cerveau des enfants et des adolescents tout en invoquant le mauvais exemple que le comportement parental soumet aux jeunes personnes en croissance en matière de banalisation de la toxicomanie.

### CANNABIS LÉGALISATION DE LA CULTURE DU CANNABIS AU COLORADO



Le gouvernement Trudeau vient de donner aux activistes de la légalisation du cannabis, un cadeau empoisonné pour toute la société.

Étant donné que le THC contenu dans le cannabis est 4 fois plus élevé que celui consommé dans les années soixante, les nouvelles cigarettes de marijuana sont énormément plus addictives et vont contribuer à une augmentation de la toxicomanie. C'est cette même problématique qui sera par la suite utilisée pour critiquer et contester les aptitudes parentales des usagers.

En rendant l'achat et la possession de petites quantités de cannabis légales, le gouvernement Trudeau vient d'installer par le fait même, tout un mécanisme de traçabilité qui permettra aux différents paliers de gouvernement de retracer les consommateurs par le biais des transactions commerciales légales. Ce qui arrivera par la suite risque d'en dégriser plus d'un.

Pierre Castonguay

### MÉDICAMENTS AU CANNABIS



## Les jeunes et la santé mentale

L'an dernier se tenait un forum jeunes et santé mentale à Drummondville organisé par l'AGIDD-SMQ, le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale et le Regroupement des auberges du coeur du Québec. En voici les principaux constats.

On a constaté une importante augmentation du nombre de jeunes ayant un ou plusieurs diagnostics en santé mentale : ces diagnostics se font souvent rapidement et les suivis médicaux et thérapeutiques sont rares et difficiles à obtenir, se limitant souvent à reconduire ou ajuster la médication. Plusieurs études ayant documenté la multiplication des diagnostics et des médications prescrites aux jeunes démontrent que le phénomène touche davantage les populations des milieux défavorisés. De plus, on tend à accorder davantage d'attention aux symptômes associés à un diagnostic plutôt que de considérer le contexte entourant les comportements. De plus en plus de difficultés scolaires, relationnelles, économiques, existentielles sont devenues une pathologie à traiter avec des moyens pharmacologiques.

Le Québec est le champion canadien pour la prescription de médicaments psychotropes à ses enfants et à ses jeunes, que ce soit pour les psychostimulants (ex :Ritalin), les antidépresseurs (ex :Effexor) ou les antipsychotiques (ex :Seroquel). Avec la montée des techniques de "dépistage" précoce ou systématique chez les enfants et les adolescents, on prescrit à un nombre croissant de jeunes, de plus en plus tôt (0-5 ans) souvent plusieurs médicaments et pour de plus longues périodes. Toutes les conditions sont en place pour que cette croissance continue. De plus, on constate qu'il y a peu de données sur les effets à long terme de l'utilisation des médicaments psychotropes chez les jeunes. Ça soulève des

interrogations nombreuses, entre autres sur leur efficacité thérapeutiques à long terme et les risques potentiels pour la santé des personnes.



Les jeunes ne sont pas informés sur ce qui leur est prescrit, ni sur les effets secondaires, les contre-indications, les risques d'abus, ni sur les interactions avec de l'alcool, d'autres drogues, les médicaments en vente libre, les boissons énergisantes, etc. De plus, quand l'information est donnée, elle l'est dans un langage incompréhensible. Les effets secondaires sont nombreux et souvent associés à la problématique du jeune plutôt qu'au médicament. Plusieurs médicaments sont prescrits en même temps et leur interaction est méconnue, ce qui entraîne aussi une difficulté de gestion. Une des conséquences est l'arrêt brutal de médicaments en lien avec les effets secondaires ou le manque d'argent. L'autre conséquence, c'est que les jeunes se sentent incompris et ignorés et ils s'isolent. Les jeunes ignorent qu'ils ont des droits.

Pour certains parents et certains jeunes, la pilule est miraculeuse. La pilule achète la paix auprès des parents, des beaux-parents et de l'école. Il n'y a plus de place pour la souffrance. Certains jeunes se fient sur le médicament pour être concentrés et ne développent pas d'autres

## Les jeunes et la santé mentale

alternatives. Certains intervenants ont l'impression que des médicaments sont prescrits à des jeunes qui n'en ont pas besoin. Certains jeunes arrivent dans les ressources avec de nombreux médicaments, mais pas de prescription. La prise de médicaments est banalisée, la vision critique est absente. La médication est souvent utilisée pour régler les problèmes sociaux et l'intolérance des adultes aux comportements des jeunes. La polyconsommation de médicaments augmente et se fait de plus en plus jeune : alcool, drogues, médicaments psychiatriques. Certains arrêtent leur médication, sans suivi, d'autres la vendent au marché noir, d'autres en achètent. Beaucoup de jeunes soulèvent l'importance des effets secondaires. Ces derniers sont même parfois plus incommodes que les symptômes que la médication cherchait à contrôler. Certains jeunes disent même devoir prendre plusieurs médicaments, les uns pour contrôler les effets secondaires des autres.

Au-delà des effets secondaires, pour certains jeunes, la médication est source d'autres problématiques. Certains jeunes ont l'impression que leur médication sert principalement à normaliser certains de leurs comportements considérés comme différents. Ainsi, l'usage de médication peut être aussi synonyme de stigmatisation et d'intimidation. De plus, il ressort de cela que beaucoup de jeunes avaient l'impression d'être des "rats de laboratoire". Pour certains de ces jeunes, il aura fallu plusieurs mois et plusieurs années pour trouver une médication et un dosage qui leur convenait. Pour un certain nombre d'entre eux, la médication ira même jusqu'à créer une dépendance et une accoutumance. Quelques-uns soulèvent le fait que la médication agit sur les symptômes liés à un état, mais pas sur les conditions ayant mené à cet état. C'est un outil de contrôle, ça s'inscrit dans une logique

capitaliste et que certaines personnes profitent directement de la consommation de médicaments par les jeunes.

### De nouvelles mesures pour les jeunes délinquants



En l'absence de services de psychothérapie gratuits dans des délais raisonnables (notamment à l'école), les services médicaux et psychiatriques constituent souvent la seule option accessible. Il y a une longue liste d'attente pour les services psychosociaux et ils sont parfois inadéquats, inexistantes ou déficients. Le manque de vision globale du jeune est généralisé, l'approche est uniquement biomédicale. Les difficultés d'accès aux thérapies et aux approches alternatives sont importantes. Que ce soit à l'école ou dans les services gouvernementaux, les services psychosociaux aux jeunes ne sont pas à la hauteur des besoins, notamment en terme d'accompagnement. La situation s'est détériorée au cours de la dernière décennie suite aux coupures successives dans ces services, et cela continue. Cela dit, on observe de grandes variations dans l'accessibilité de ces services, ce qui provoque des recommencements et des ruptures avec les professionnels (surtout lors

du passage à l'âge adulte). Ceci a pour effet de compliquer et de retarder l'amélioration de leur santé. Les jeunes expriment par ailleurs le peu de liberté qu'ils et elles dans le choix du continuum de services : ils et elles ont le sentiment d'être embarquéEs sans droit de regard dans des procédures gérées par des adultes. La prise en charge et l'infantilisation sont parfois utilisées. Certains des jeunes consultés ont de mauvaises relations avec les médecins, se sentent traités comme des numéros ou ont l'impression de déranger. Les rencontres sont souvent beaucoup trop courtes. De plus, certains jeunes ont mentionné que leurs expériences et vécus étaient banalisés par le professionnel de la santé, comme si ce n'était pas vraiment important. Les milieux défavorisés ont encore plus de difficultés. L'État se désresponsabilise et coupe dans les services publics, ce faisant, il pellette de plus en plus les jeunes et leurs difficultés dans la cour des groupes communautaires.



L'attention mise sur le diagnostic et les symptômes qui le justifient vient détourner l'attention qui doit être portée plus largement au contexte entourant les axes

psychodéveloppementaux et contextuels. En conséquence, la dominance de l'approche biomédicale compromet la prise en compte des déterminants sociaux de la santé. Il n'y a pas de place pour la vision globale de la personne ni de prises en compte des différences. Le médicament devient la réponse à la souffrance sociale et aux inégalités. Les problèmes sociaux sont transformés en problèmes médicaux. L'accent est mis sur les comportements dérangeants, pas sur les déterminants sociaux.

Bref, si j'amène mon propre point de vue, les personnes avec des problèmes de santé mentale sont vues comme des nuisances au fonctionnement de notre belle société capitaliste, d'où l'accent sur les comportements dérangeants. Il faut donc couper les dépenses le plus possible pour ces personnes. Cela prend des proportions scandaleuses lorsque les écoles, pour se conformer à leur budget, obligent des enfants un peu plus turbulents ou ayant plus de difficultés scolaires à prendre de la médication psychotrope, même au primaire. Pour nos dirigeants, le bien-être des personnes importe peu, surtout s'il ne rapporte pas de profits. Mais, en plus, le gouvernement peut faire d'une pierre deux coups : en se débarrassant des "nuisances", il peut enrichir les compagnies pharmaceutiques!

Jacques Saintonge

**Tout-Droit** Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.  
Responsable du bulletin: Michel Grenier  
Adresse: L'En-Droit de Laval  
119B, Boul. Des Laurentides  
Laval, Québec, H7G 2T2  
Téléphone: (450) 668-1058  
Télécopieur: (450) 668-7383  
Ligne sans frais : 1-877-668-1058  
Courriel: [endroit@bellnet.ca](mailto:endroit@bellnet.ca)  
Internet: [www.endroitlaval.com](http://www.endroitlaval.com)